

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE DU 28 MAI 2019**

Le conseil municipal s'est réuni le 28 MAI 2019 sous la présidence de M. Guy SALLIER, Maire.

Présents : Mmes : BOUCLIER M, PEREIRA S, LAFFONT M.

Messieurs : M. MUSSO M, DETTORI G, SALLIER G, JEAN G. JOUVE G. M. BONNET L.

Absents excusés : CHAMPETIER Marianne

Absents : VAUGARNY S. et DUPUY V. VARIN A.

Procuration :

Le compte rendu de la séance du 11 avril 2019 a été approuvé par l'ensemble du Conseil Municipal

Secrétaire de séance : MUSSO Marc

DECISION DU MAIRE N°56 : Non application du droit de préemption sur les parcelles AI 282 et 284 d'une superficie totale de 05 A et 57 Ca, parcelles situées La Côte St Jaume à Villars, appartenant à M. et Mme LABORNE Bernard.

DECISION DU MAIRE N°57 : Non application du droit de préemption sur les parcelles AC 299, 300, 301, 317, 320 d'une superficie totale de 02 A et 94 Ca, parcelles situées au Hameau de la Fumeirace, appartenant à M. SANCHEZ Claude.

### **A l'ordre du jour**

#### **1°) Fixation du prix repas cantine scolaire pour la rentrée 2019-2020**

Monsieur le Maire rappelle le tarif du repas cantine des années antérieures :

2016-2017 : 3 € repas enfant et 5.50€ pour les enseignants

2017-2018 : 3.10 € repas enfant et 5.60€ pour les enseignants

2018-2019 : 3.10 € repas enfant et 5.60€ pour les enseignants.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les tarifs pour l'année scolaire 2019-2020.

Après en avoir délibéré le Conseil décide à l'unanimité de fixer les tarifs comme suit :

3,20 € le repas enfant et 6,00€ le repas Adulte.

#### **2°) Validation du Plan de Gestion de la Colline de la Bruyère et demande de subvention auprès du Conseil Départemental**

Monsieur le Maire explique qu'en raison d'un contre temps la délibération qui devait être prise en mars n'a pu se réaliser. Il faut donc délibérer à nouveau. Il rappelle qu'en date du 11 mars 2019 une réunion s'est tenue pour valider le plan de gestion de la

Colline des Bruyères en présence du PNRL, de la DREAL, la DDT de Vaucluse, Opération Grand Site massif des ocres, Le CEN, le GCP, l'association VIVRA VILLARS, le Directeur du Village de vacances la colline des Ocres. Ce plan de gestion est programmé pour une durée de 5 ans. Ils regroupent les différentes actions à mener telle que le suivi / inventaire – Expertise – Travaux – Communications et animations. Cette validation permettra de mettre en œuvre directement certaines actions ou les donner en prestations, cela impliquera aussi la commune à autofinancer à hauteur de 20 % pour les actions en maîtrise d'ouvrage si les financements complémentaires sont attribués soit environ 11.000 €. Cela permettra aussi de solliciter le département de Vaucluse pour disposer des subventions qui seraient attribuées à la réalisation de ce plan de gestion.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider le plan de gestion et de solliciter le Conseil Départemental pour une subvention à hauteur de 60 % et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire

### **3°) Demande de subvention Conseil Régional sur l'appel à Projet « Adaptation au changement climatique pour la préservation de la biodiversité régionale »**

Dans le cadre du Plan de Gestion de la Colline des Bruyères la Commune peut solliciter une subvention du Conseil Régional pour la mise en œuvre des actions du plan de gestion de l'ENS de la Colline des Bruyères comprenant une étude technique et la réalisation de travaux pour la biodiversité et la sécurisation du public sur les anciennes galeries d'ocre.

Le plan de financement serait le suivant :

Département de Vaucluse ENS (60%)	32.131,45 €
Région Sud (20%)	10.710,48 €
Commune de Villars (20%)	10.710,48 €
TOTAL	<hr/> 53.552,42 €

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour approuver ce plan de financement et demande l'autorisation de signer tous les documents afférents à cette affaire.

Vote à l'unanimité

### **4°) Mise à disposition d'un garde champêtre par la CCPAL**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la CCPAL a créé un poste de garde champêtre intercommunal. Elle propose donc à chaque commune membre de signer une convention afin de profiter de ce service. Les principales missions du garde champêtre seraient d'exécuter sous l'autorité du Maire des missions de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de sécurité et de salubrité publique, notamment dans les domaines de la circulation, dépôt d'immondices, animaux, nuisances, dégradations et vols, la chasse, la pêche, la voirie, les pollutions, forêts, le feu, contrôle de conformité des autorisations d'urbanisme. Le coût moyen à la journée serait d'environ 220 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas signer de convention pour ce service.

#### **5°) Maintien du service public de l'ONF**

Depuis plusieurs années l'ONF subi de très nombreuses suppressions de postes. Cela est dû à la baisse des recettes de vente de bois issus des forêts de l'Etat, de la baisse du versement compensateur et de la hausse des charges du fait du doublement de la contribution de l'établissement aux pensions des fonctionnaires. Les syndicats souhaitent alerter les communes forestières sur le devenir de l'ONF et demande le soutien des collectivités.

Le Conseil à l'unanimité décide de soutenir l'ONF

#### **6°) Opposition à l'encaissement des ventes de bois par l'ONF en lieu et place de la Commune**

Les Communes forestières s'opposent à l'encaissement des recettes de ventes de bois par l'ONF en lieu et place des collectivités par l'intermédiaire des trésoreries. Elles demandent aux communes de se prononcer à ce sujet.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de pas s'opposer à l'encaissement des ventes de bois par l'ONF en lieu et place de la Commune

#### **7°) Compte rendu de la réunion publique concernant l'embellissement du village**

Madame BOUCLIER Martine prend la parole et explique les différents points évoqués lors de la réunion du 23 avril 2019 sur « Propreté & embellissement de la commune »

Petits Cléments : aménager le parking avec des fleurs, couper le mûrier dont les branches tombent sur le chemin

Grands Cléments : plantation arbre parking (plus loin que la barrière)

Village : montée du village à gauche (terrain M.Roux) pas entretenu, les abricotiers ont été arrachés et depuis à l'abandon ; demande est faite de planter des oliviers

Non respect du sens interdit

En redescendant coté Chapelle St Roch sur la droite, des cendres sont déposées et pas d'entretien sur le morceau de terrain à droite

Les chiens qui font leur besoin dans tout le village

Prévoir container pour les cendres

Rajouter deux poubelles au nouveau lotissement

Platane devant la bibliothèque et arrosage des platanes

Bancs à restaurer et à repeindre

Poubelles salle des fêtes, lors de manifestations les poubelles sont jetées en vrac donc une odeur très désagréable pour les personnes du lotissement.

Fleurir le village et les hameaux

Parking vélo

Revisiter la rue Neuve

Mettre des poubelles sur la place et la nettoyer

Panneaux de circulation autant pour le sens interdit non respecté que pour les campings car qui s'engouffrent dans la rue très étroite du village.

Une vingtaine de personnes ont assisté à cette réunion.

Le Conseil Municipal après avoir écouté, décide de faire tout son possible pour réaliser une partie des demandes.

Concernant le fleurissement il a été décidé de se concentrer sur le village, un pépiniériste est venu sur place pour étudier le fleurissement. Ces travaux ont été réalisés jeudi 30 mai.

Il a été aussi décidé de renforcer le service de la voirie en augmentant le temps de travail du CDD afin d'aider l'agent technique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures trente minutes.

Vu pour être affiché le 04 juin 2019

La Secrétaire de Séance :  
MUSSO Marc